



PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

**Préfecture
Secrétariat général**

Direction du pilotage interministériel

**Pôle Environnement et
Guichet unique ICPE**

Nevers, le 14 DEC. 2018

Affaire suivie par : David CLEMENT
Tél : 03.86.60.71.46
david.clement@nievre.gouv.fr

Eolien/Nordex - StPierreLangeron/EP/Rapport et conclusionsCE//accord prorog délai rapport

Monsieur,

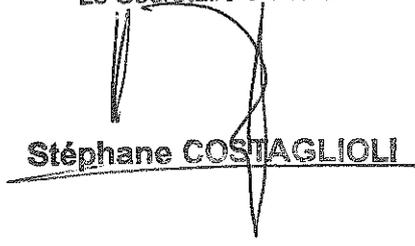
Par courrier en date du 11 décembre 2018, vous m'avez sollicitée afin d'obtenir, en application de l'article L.123-15 du code de l'environnement, une prorogation du délai qui vous est imparti pour m'adresser votre rapport et vos conclusions motivées consécutifs à l'enquête publique relative à la demande d'autorisation unique déposée par la société PARC ÉOLIEN NORDEX LV SAS, concernant l'implantation de quatre éoliennes et d'un poste de livraison, sur les communes de SAINT-PIERRE-LE-MOÛTIER et LANGERON.

Je vous informe que la société PARC ÉOLIEN NORDEX LV SAS, par l'intermédiaire de Mme Camila TORRES GALINDO, développeur de projets éoliens, a émis un avis favorable à votre demande.

Dès lors, je vous accorde ce délai supplémentaire, la date limite de remise de votre rapport et de vos conclusions motivées étant fixée au 22 janvier 2019.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général


Stéphane COSTAGLIOLI

Monsieur Dominique LAPRÉVOTTE
4 les Chartreux
58380 DORNES